CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Bulletin des interpellations et des questions orales

Commission des affaires économiques, chargée de la politique économique, de l'énergie, de la politique de l'emploi et de la recherche scientifique

REUNION DU

MERCREDI 17 AVRIL 2002

SOMMAIRE

INTERPELLATION

de M. Sven Gatz (N) à M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement, concernant "l'actualisation des accords de coopération entre la Communauté flamande et la Région de Bruxelles-Capitale".

(Orateurs: M. Sven Gatz et M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement)

QUESTION ORALE

de M. Benoît Cerexhe (F) à M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement, concernant "la déclaration de TVA sur le net".

(Orateurs: M. Benoît Cerexhe et M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement)

Présidence de Mme Evelyne Huytebroeck, présidente

- La réunion est ouverte à 14h40'.

INTERPELLATION DE M. SVEN GATZ À M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, ET DU LOGEMENT,

concernant "l'actualisation des accords de coopération entre la Communauté flamande et la Région de Bruxelles-Capitale".

M. Sven Gatz (en néerlandais) .- Comme la formation, une compétence communautaire, et l'emploi, une compétence régionale, sont étroitement liées, les Régions et les Communautés sont tenues de collaborer. Les accords ou les protocoles qui traduisent cette collaboration doivent être adaptés avec souplesse en fonction de la modification des besoins. Le gouvernement flamand a déclaré il y a un an vouloir consacrer un montant considérable à des formations à Bruxelles. A cet effet, il a recherché la collaboration la plus étroite possible avec la Région de Bruxelles-Capitale. Un an plus tard, il apparaît qu'il reste deux obstacles importants qui privent les demandeurs d'emploi bruxellois de plusieurs millions disponibles.

Le gouvernement flamand consacre à la formation à Bruxelles les moyens suivants: un prélèvement de 1,586 millions d'euros par an sur les ressources du Fonds social européen (FSE) et un montant de 1,09 millions d'euros de cofinancement flamand. Le 25 septembre 2000, l'ORBEM et le VDAB ont conclu un accord de coopération sur l'affectation de ces fonds. Mais il s'avère que l'orientation par l'ORBEM ne donne pas satisfaction, pas seulement pour les néerlandophones d'ailleurs. Il n'y aurait pas assez de personnel au service Parcours d'insertion de l'ORBEM qui, en outre, ne ferait pas assez largement savoir que les initiatives flamandes sont également accessibles aux non-néerlandophones.

De plus, le protocole de coopération sur l'offre de formation professionnelle néerlandophone du 23 mars 1999 doit être actualisé. En effet, il faut se conformer le plus rapidement possible aux normes de formation européennes. Ici aussi, la Communauté flamande a augmenté les moyens destinés à Bruxelles. Mais il y a, à nouveau, eu fort peu de candidats en provenance de l'ORBEM. La plupart d'entre eux, apparemment, viennent des cours NT2 (néerlandais comme deuxième langue). Pour améliorer les choses, le gouvernement flamand souhaite agréer Tracé, un lieu d'information et de promotion accessible à tous, comme plateforme locale d'emploi mais qui serait intégrée dans la réglementation bruxelloise.

Pour ce faire, Tracé doit collaborer étroitement et se concerter avec l'ORBEM en vue de coordonner des projets d'insertion socio-professionnelle, de parcours d'insertion et de coordination des initiatives de formation.

J'ai l'impression que les problèmes sont plutôt techniques que communautaires. Sur le terrain en effet, la collaboration est relativement bonne. Mais il faut bien constater que chaque année des moyens importants destinés aux demandeurs d'emploi se perdent. En 2001, il s'est agi de 11 millions de francs et en 2002 de 9 millions de francs.

Comment le ministre veut-il optimiser l'orientation vers les projets précités du FSE et leur suivi par l'ORBEM? Le ministre va-t-il autoriser la création, dans la législation bruxelloise, de plateformes locales d'emploi en collaboration avec la Communauté flamande? Faut-il pour cela actualiser les accords de coopération ou la concertation avec le gouvernement flamand ? Y a-t-il déjà eu concertation?

Le mode de collaboration de l'ORBEM avec Bruxelles-Formation n'est pas identique à la façon dont les choses se passent avec la Communauté flamande. Je me rends bien compte que cette différence est imputable à la réforme de l'Etat, mais je n'en plaide pas moins pour qu'on fasse l'effort d'éliminer au plus vite les obstacles.

M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement (en néerlandais) .- Le problème de l'orientation ne se pose pas seulement à Bruxelles mais aussi dans la région flamande. L'ORBEM tente d'optimiser cette orientation comme suit: son service Médiation et son service Accompagnement socio-professionnel (SASP) organisent chaque mois des sessions d'information collectives. En outre, ils organisent également des sessions d'information spécifiques à la demande du Regionale Dienst Beroepsopleiding Brussel (RDBB) du VDAB. Il n'y a eu qu'une session spécifique en 2001. Pour les sessions d'information collectives, 680 demandeurs d'emploi ont été invités. Des sessions d'information sont encore organisées en collaboration avec des tiers afin de promouvoir leurs activités de formation et d'accompagnement. Quatre cent cinquante-quatre demandeurs d'emploi y ont été invités en 2001.

Mais tous ces efforts ne donnent que peu de résultats: en moyenne, 45% seulement des demandeurs d'emploi y assistent et seul un sur trois s'inscrit à une formation professionnelle. C'est pourquoi nous cherchons des solutions de remplacement comme par exemple l'organisation de sessions d'information sur les lieux de formation mêmes. Des demandes de formation sont aussi formulées au cours des entretiens individuels entre consultants ORBEM et demandeurs d'emploi, mais momentanément, je ne dispose pas de chiffres sur le sujet.

En ce qui concerne l'afflux de candidats en provenance des cours NT2, l'ORBEM travaille conjointement avec le RDBB et les "orienteurs" bruxellois NT2. En effet, le SASP teste les élèves et les accompagne, ce qu'il fait également avec les nouveaux arrivants qui ont suivi un parcours d'intégration.

M. Sven Gatz a également posé une question sur la création de plateformes locales pour l'emploi dans la réglementation bruxelloise. On s'occupe actuellement, dans ce cadre, de mettre en place un réseau bruxellois où pourront collaborer tous les acteurs dans le domaine de l'accompagnement socio-pro-

fessionnel, de la formation et de l'emploi. Ce réseau se concrétisera sous peu sous la forme d'un guichet virtuel, géré par l'ORBEM et réunissant tous les services dispersés, Bruxelles-Formation, le VDAB et l'Overleg Opleidings- en Tewerkstellingsprojecten Brussel, qui en seront des opérateurs privilégiés. Tous les membres du réseau auront accès à des informations à jour sur l'offre de formation afin d'orienter au mieux les demandeurs d'emploi.

Un nouvel accord de coopération avec le gouvernement flamand n'est pas nécessaire pour la mise en œuvre de ces différents projets. En effet, la collaboration est déjà bonne en matière d'orientation. Il va de soi qu'une évaluation reste nécessaire, et qu'il faudra éventuellement procéder à des modulations. On envisage d'actualiser l'accord de coopération du 30 avril 1996 avec la Vlaamse Gemeenschap. On se concerte aussi avec le ministre flamand de l'Emploi.

M. Sven Gatz (en néerlandais) .- Apparemment, la situation est moins problématique que ne le laissait penser mon interpellation. Certains obstacles ont déjà été aplanis et d'autres sont en passe de l'être. J'ose espérer que les derniers problèmes seront résolus au cours des contacts avec le gouvernement flamand sur l'actualisation de l'accord de coopération.

M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement (en néerlandais) .- Il y a effectivement des différences entre les rapports que le gouvernement bruxellois entretient avec Bruxelles-Formation d'une part et la Communauté flamande d'autre part. Nous essayons d'aplanir les obstacles dans ce domaine sans toucher à la répartition des compétences.

-L'incident est clos.

QUESTION ORALE

Déclaration de TVA sur le net

M. Benoît Cerexhe .- La réforme des déclarations de TVA proposée au niveau fédéral permet aux indépendants de remplir leur déclaration TVA via Internet.

Malheureusement le système proposé est loin d'être optimal et est fort cher. En effet, il faudra, pour remplir la déclaration, obtenir au préalable un certificat de sécurisation lequel n'est disponible qu'auprès de deux firmes privées, pour un prix de 48, 17 euros ou 45,17 euros.

En outre, les sites de ces sociétés sont loin d'être aisés à utiliser pour des non initiés. Enfin, il y a obligation de se présenter physiquement à la Chambre de commerce et de l'industrie belge. On en vient à se demander où est la véritable simplification!

Quoi qu'il en soit, l'idée de simplification administrative à l'origine de ce projet est louable et doit être poursuivie.

En Région bruxelloise, de nombreuses entreprises hésitent à se lancer dans l'aventure, compte tenu notamment de son coût élevé.

Avez-vous mis en oeuvre une concertation avec les représentants des PME bruxelloises pour leur proposer une aide ou un soutien régional pour ce passage à l'Internet?

Ce souci de simplification administrative ne devrait- il pas être relayé au niveau régional?

La Région ne pourrait-elle pas signer avec les sociétés de certification une convention permettant aux entreprises bruxelloises de bénéficier d'une inscription gratuite, la Région prenant à sa propre charge les frais y afférents? La Région ne pourrait-elle pas subsidier la mise en place d'une assistance téléphonique aux entreprises bruxelloises pour l'inscription et l'utilisation du système informatique mis en place? Ne pourrait-elle pas prévoir et subsidier une assistance technique sur site pour faciliter ce passage pour les petites PME? N'estimez-vous pas adéquat de faire la promotion de ce système d'enregistrement directement par Internet? Quelles mesures envisagez-vous? Ne pensez vous pas qu'il convienne de mettre sur pied une commission ad hoc afin d'étudier la simplification administrative au niveau régional et des mesures pour aider les entreprises bruxelloises à profiter pleinement des mesures prises à d'autres niveaux des pouvoirs?

M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement .- La Région n'a pas été associée à cette initiative fédérale.

Il n'y a pas eu de concertation avec les représentants des PME Bruxelloises, notamment en raison de l'absence de concertation dans le chef du fédéral. En outre, il s'agit d'une compétence exclusivement fédérale.

Il faut moins de 50 euros pour obtenir le certificat de sécurisation, ce qui ne me semble pas constituer un obstacle à la réussite de cette initiative et ne demande pas une implication financière de la Région afin de baisser le coût. Cela coûterait particulièrement cher à la Région si toutes les entreprises et indépendants en Région bruxelloise étaient intéressés.

Le ministre des Finances a mis sur pied des outils d'information et une cellule de guidance pour les PME qui veulent franchir ce cap.

La simplification administrative en cours implique de ne pas multiplier les lignes vertes. Votre idée ne me semble donc pas opportune.

L'organisation de la promotion de cette initiative est également du ressort du fédéral.

Concernant la simplification administrative au niveau régional, le service Ecobru dresse tous les ans une liste des procédures administratives qui peuvent freiner l'implantation d'entreprises dans notre Région. Cette liste est suivie d'effets au sein de l'administration régionale.

M. Benoît Cerexhe .- Je regrette l'absence de concertation avec la Région. Il ne s'agit pas d'une véritable simplification

car il faut encore accomplir des démarches complexes. On aurait pu attendre une initiative régionale pour l'accompagnement des PME.

M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. .- Le coût du certificat peut être intégré dans les frais professionnels. D'autre part, les entreprises doivent faire un effort pour s'adapter à des systèmes modernes de perception de la TVA.

- L'incident est clos.

- La réunion est close à 15h15.